

CHARTE D'ENGAGEMENT PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre tous les êtres vivants, l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (humains, plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leur écosystème. La notion de biodiversité est complexe. Elle comprend trois niveaux interdépendants : la diversité des milieux de vie, la diversité des espèces et la diversité génétique

Pourquoi mon organisation doit se sentir concernée ?

Le changement climatique actuel est interdépendant du phénomène d'érosion de la biodiversité. Avec un million d'espèces végétales et animales menacées d'extinction, on parle aujourd'hui d'une 6ème crise d'extinction de masse de la biodiversité qui met en péril les écosystèmes et leur fonctionnement tels que nous les connaissons, ainsi que les services qu'ils rendent aux sociétés humaines. Préserver la biodiversité, c'est contribuer à lutter contre le changement climatique et en atténuer les effets avec la réduction des îlots de chaleur urbains, la réduction du risque d'inondation, l'amélioration de la qualité de l'air ou encore l'autoépuration des sols et des milieux aquatiques.

Nous sommes tous des citoyens concernés et nous pouvons agir à notre niveau face aux mutations majeures de nos écosystèmes : la transition énergétique et écologique est une priorité.

Après plusieurs années d'engagement sur les enjeux Energie Climat, il est prioritaire d'enrichir la charte initiale en une Charte pour la transition écologique et énergétique du territoire stéphanois.

Nos objectifs :

- Créer des indicateurs et des bases de données pour compiler les efforts de chacun pour s'inscrire dans une dynamique de transition écologique et énergétique mesurable sur le territoire.



Pourquoi vous êtes concernés ?

Les services rendus par les écosystèmes sont nombreux pour votre organisation.

La biodiversité est essentielle à nos vies. Elle garantit au bon fonctionnement des écosystèmes, à la santé humaine (par l'alimentation, l'eau, l'air...). De plus, la biodiversité a une importance économique. Elle nous procure des ressources naturelles comme le bois, aliments, médicaments via les plantes... Si nous ne préservons pas aujourd'hui la biodiversité, nous serons obligés demain d'agir d'urgence avec des règles plus strictes et plus contraignantes. C'est notre responsabilité qui est engagée pour les générations futures et présentes. Nous devons garder le capital généré par cette biodiversité.

Sans le savoir, elle apporte de nombreux avantages à vos organisations et vos entreprises.

L'engagement de Saint-Etienne Métropole en faveur de la biodiversité

Pour préserver le patrimoine naturel ainsi que la qualité de notre cadre de vie, Saint-Etienne Métropole a élaboré cette stratégie biodiversité qui comprend des engagements pour toutes les délégations des compétences de la Métropole et une boîte à outils pour concevoir des référentiels communs. L'objectif étant de s'inscrire en tant que véritable "ambassadeur biodiversité" pour aider la prise de conscience de l'importance de conserver ou favoriser le vivant dans nos vies. Ainsi le défi de la mise en œuvre de la transition écologique au niveau des collectivités mais aussi des acteurs institutionnels et socio-économiques volontaires représente un véritable atout pour notre territoire.

Depuis plus de 10 ans, Saint-Etienne Métropole (SEM) et ses partenaires se sont engagés dans des actions de préservation ou au renforcement de la biodiversité grâce à de nombreux projets (qualité des eaux et assainissement, ré ouverture de rivières, biodiversité, trame verte et bleue, paysage...). Autant d'actions qui permettent, dans notre territoire, de tirer de notre environnement un maximum d'avantages tout en créant un cadre de vie plus naturel et respectant les fonctions écologiques des écosystèmes.

Cette charte a pour initiative d'engager les acteurs publics et privés de notre territoire aux côtés de la Métropole stéphanoise pour la reconquête de la biodiversité locale.

La stratégie biodiversité métropolitaine

L'action de la Métropole en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité n'est pas nouvelle. En mobilisant la démarche « Contrat vert et bleu » que la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en œuvre, le territoire métropolitain a bénéficié d'un programme d'actions ambitieux de plusieurs millions d'euros de 2016 à 2022 pour connaître, protéger et restaurer notre biodiversité. En tant que tête de fil de ce contrat, la Métropole a su mobiliser une vingtaine de partenaires agissant dans ces domaines par l'engagement d'actions concrètes et mesurables. Cet engagement a été récompensé par l'obtention de l'appellation « Métropole nature 3 libellules » en 2017 dans le cadre de la labellisation « Capitale Française de Biodiversité », puis en 2020, en tant que « Territoire Auvergne-Rhône Alpes engagé pour la Nature » sur l'ambition de « Placer le vivant au cœur des projets et politiques métropolitaines » au moment du lancement de la démarche d'élaboration de la stratégie. De plus, la Métropole est lauréate de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité intercommunal » (2021-2023). Pour la nature en ville, la Métropole est signataire du programme Nature 2050 avec la Caisse des Dépôts et Consignations et aux côtés de la Ville de Saint-Etienne.

Saint-Etienne Métropole franchit une nouvelle étape dans son action en faveur de la biodiversité en se dotant d'une stratégie votée en mars 2023. Elle fait s'articuler davantage « préservation et restauration de biodiversité » et « lutte contre le réchauffement climatique » en contribuant à une plus grande transition écologique et climatique pour accroître notre résilience vis-à-vis du changement climatique.



La stratégie biodiversité métropolitaine proposée est structurée autour de 7 axes - 4 axes stratégiques définissant les objectifs pour un territoire favorable à la biodiversité - 3 axes supports définissant les actions essentielles à la mobilisation et la mise en œuvre de cette stratégie.

Axe 1 – Protéger et restaurer les trames écologiques pour participer à limiter le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité locale

Axe 2 – Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Axe 3 – Renforcer la nature dans les zones urbanisées

Axe 4 – Valoriser la biodiversité comme un atout pour le développement social et économique

Axe 5 – Informer pour mobiliser tous les acteurs du territoire à agir et associer la société civile et les partenaires

Axe 6 – Poursuivre l'amélioration des connaissances et de l'innovation sur la biodiversité, soutenir la recherche innovation dans ce domaine

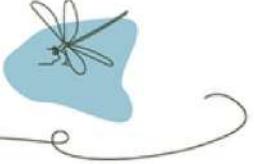
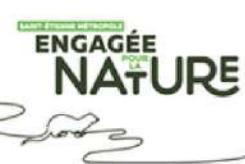
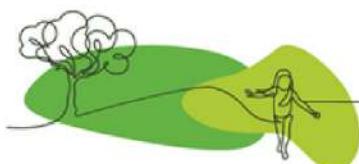
Axe 7 – Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine pour la biodiversité et les trames vertes et bleues avec des moyens organisationnels, humains et financiers adaptés

Au sein de ces plans d'action, une attention particulière a été accordée à la mise à disposition d'outils méthodologiques à destination des acteurs opérationnels.

La boîte à outils

Elle est constituée de documents opérationnels permettant d'agir concrètement pour promouvoir l'intégration du vivant comme composante à part entière de l'aménagement et du développement. Elle permet de partager des connaissances, d'avoir des référentiels communs et mettre en œuvre des actions afin de mobiliser tous les acteurs agissant sur le territoire.

- La Charte de l'arbre
- Le guide de gestion écologiques des espaces verts
- Le guide méthodologique pour des projets durables
- Un référentiel du végétal
- Le Cahier de Recommandations architecturales, Urbaines, paysagères et Environnementales
- Agir en faveur de la biodiversité : Le guide des communes et le guide pour les entreprises
- Outil CEREMA/SEM d'auto évaluation de prise en compte de la biodiversité dans les projets....
Fiches techniques « Intégrer la biodiversité dans les espaces urbanisés »
- Arthropologia -Fiches techniques « IAE -Pratiques de gestion agricoles favorables à la biodiversité », guide Pollinis'Actions
- Recueil des idées reçues sur la Nature en milieu urbain



La charte transition écologique

C'est pourquoi nous vous proposons d'engager votre organisation/entreprise dans la dynamique développée par Saint-Etienne Métropole.

Notre objectif est de promouvoir les acteurs écoresponsables, faire valoir vos engagements pour engager notre territoire dans une démarche résiliente.

Cette charte a pour objectif d'améliorer votre attractivité, optimiser vos coûts, valoriser votre image et devenir une organisation/entreprise durable. Saint-Etienne Métropole propose de vous accompagner dans une démarche environnementale au sein de notre territoire en s'engageant en faveur de la biodiversité.

Cette charte permettra donc de favoriser votre engagement sur notre territoire et de créer de véritables opportunités et synergies entre acteurs.

=> Optimiser les coûts en agissant sur :

- La motivation de vos salariés qui seront plus productifs ;
- Le développement d'une économie circulaire afin d'économiser des ressources (moins de gaspillage) ;
- La durabilité du site (moins de travaux) ;
- La valeur immobilière augmentée.

=> Valoriser votre image par :

- La gestion des ressources humaines : garder vos meilleurs employés, attirez des employés (bonnes conditions de travail) ;
- Le développement d'une image plus positive, marqueur d'identité : la thématique environnementale étant concurrentielle ;
- Le déploiement d'un site plus agréable, se démarquer en étant original pour interpeller vos parties prenantes et donc vos clients ;
- Une réponse adaptée aux enjeux sociétaux et à la réglementation.

Quels sont vos intérêts à agir en faveur de la biodiversité ?

Aujourd'hui, investir dans la biodiversité c'est créer de réelles opportunités :

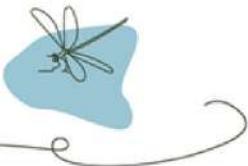
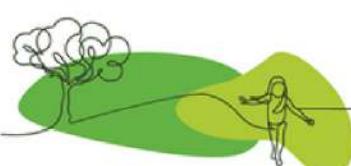
Sauvegarder un capital naturel indispensable

La biodiversité a un réel impact économique. En effet, sa destruction engendre des coûts importants : des matières premières plus chères car les ressources se font de plus en plus rares (jusqu'à l'extinction). Il convient donc d'évaluer les services rendus par la biodiversité y compris en termes financiers pour s'adapter aux préoccupations des industriels.

De plus, préserver la biodiversité peut devenir un avantage concurrentiel. Cela permet d'anticiper les demandes des partenaires, clients ou des grands comptes dont elle est prestataire.

S'intégrer au sein du territoire en développant son attractivité territoriale

Votre entreprise participera aux objectifs et au mouvement actuel de prise de conscience en agissant concrètement. Mais aussi vous sensibiliserez toutes les parties prenantes à devenir acteur de la biodiversité.



Améliorer le bien-être de vos salariés

La motivation accrue du personnel, par l'amélioration de la qualité de vie à l'intérieur et autour du site, peut avoir un fort impact sur la productivité de vos salariés.

Rendre le site plus agréable

L'optimisation de la qualité de gestion du site et la pérennité du site.

La prise en compte des enjeux écologiques permet d'avoir une hausse de la valeur foncière du site.

Anticiper, préparer les mutations économiques et réglementaires

Il vaut mieux être acteur que subir les futures lois. Anticiper c'est aussi avoir une meilleure appréhension des contraintes de chacun. Devenez proactif !

Mais aussi, intégrer la biodiversité vous permettra de maîtriser le risque assurantiel et financier en cas d'atteinte à l'environnement.

Donner une meilleure image de votre organisation/entreprise en étant une structure responsable et durable

Le renforcement de l'image de marque auprès de l'ensemble des parties prenantes peut entraîner une fidélisation des clients, de potentiels investisseurs... Obtenez des labels !

Devenir plus attractif

Une politique environnementale forte permet aussi de faciliter l'accès aux financements en attirant les investisseurs soucieux des enjeux environnementaux. De nombreux analystes reconnaissent aujourd'hui que les plans de développement durable visant l'efficacité énergétique et la diminution de l'impact sur l'environnement sont un critère non négligeable pour évaluer les entreprises.

Renforcer sa stratégie RSE à plusieurs niveaux

La RSE représente la « responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement » est reconnue au niveau européen comme un levier prioritaire de développement économique pour les TPE-PME. La qualité de vie et le bien-être au travail sont des facteurs clefs de réussite d'une entreprise pour stabiliser leurs salariés.

Optimiser vos coûts, générer plus de bénéfices

En préservant et économisant vos ressources, vous diminuerez vos coûts.

En améliorant le cadre de vie de votre entreprise, vos clients seront plus nombreux et vos employés plus productifs.

Devenez acteurs de la biodiversité

Comment contribuer à la biodiversité ?

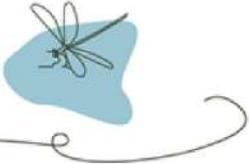
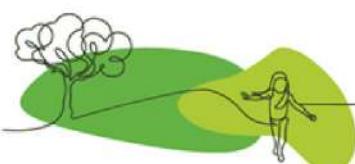
- Des actions concrètes mesurables et visibles ;
- De la sensibilisation à tous les niveaux de l'organisation ;
- De l'anticipation dans votre stratégie d'entreprise.

Saint-Etienne Métropole proposera des séances de partage, pour monter en compétence sur les actions à mettre en œuvre en faveur de la transition écologique. Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez le signaler dans la rubrique « accompagnement » du site internet engagepourlanature.saintetieninemetropole.fr votre demande.

Ce tableau ci-dessous devra être rendu pour chacun des signataires au début de la contractualisation. Il devra également être rendu à mi-parcours et fin de parcours.

Saint-Etienne Métropole ne pourra pas faire du cas par cas, mais proposera des réunions, ateliers, conférences, visites sur des sujets que vous aurez repérés comme important nécessitant un appui ponctuel.

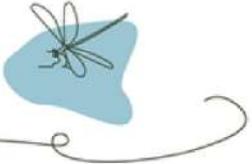
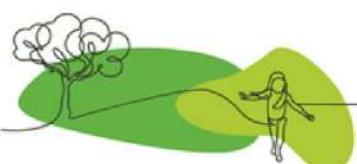
ACTIONS	Réalisée	En cours de réalisation	Programmée	Non concerné	Accompagnement souhaité OUI/NON	Formalisation d'objectifs à atteindre et citer les indicateurs de résultats
Conserver l'existant sur sa parcelle le vivant						
Surfaces végétalisées, arbres, arbustes, point d'eau, fonctions écologiques.... Autant d'habitats naturels ou de zones refuges pour les espèces sauvages						
Mettre en place des mesures de maintien du foncier et d'actions de conservation, renforcement ou de gestion favorable à la biodiversité dans le temps						
Mettre en place une ORE obligation réelle environnementale ou un bail environnemental pour choisir le type d'entretien des espaces, favoriser ou créer des espaces à forte valeur de biodiversité						



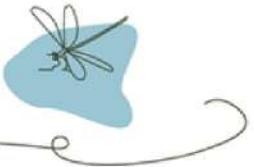
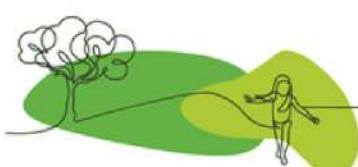
ACTIONS	Réalisée	En cours de réalisation	Programmée	Non concerné	Accompagnement souhaité OUI/NON	Formalisation d'objectifs à atteindre et citer les indicateurs de résultats
Entrer dans une démarche d'amélioration continue type REFUGE LPO						
Limitation des impacts sur les ressources						
Plan de gestion différenciée (gestion douce des espaces verts) : réduction des tontes (50% de la tonte actuelle) avec export de la matière						
Réduction de la pollution lumineuse						
Récupération des eaux de pluie pour la gestion des espaces verts						
Limiter la consommation d'eau au sein de l'entreprise						
Réduction des surfaces imperméables						
Développer des techniques alternatives au désherbage chimique qui est interdit pour les espaces verts						
Favoriser la biodiversité						
Planter des arbres et des haies (essences locales et champêtres, arbres fruitiers...)						
Installer des prairies mellifères						



ACTIONS	Réalisée	En cours de réalisation	Programmée	Non concerné	Accompagnement souhaité OUI/NON	Formalisation d'objectifs à atteindre et citer les indicateurs de résultats
Création ou restauration de mares						
Installation de façade ou toitures végétalisés						
Installation de refuges de biodiversité et mettre en œuvre une gestion différenciée (les espaces vert un maximum d'habitats diversifiés : sable, bois mort, branches creuses, création de mare...)						
Favoriser le passage de la petite faune à travers les clôtures						
Implantation de nichoirs favorable aux oiseaux et/ou aux chauve-souris						
Sensibilisation / Implication						
Informer, expliquer l'importance du vivant et des aménagements mis en place (panneau d'affichage, réunion...)						
Améliorer les relations avec les clients et consommateurs avec notamment une évolution de l'offre de service de l'entreprise						
Formation des employés et de la direction sur les enjeux biodiversité (thématisques, ressources, fiches, ateliers)						
Participation des parties prenantes au projet , à la gestion pour sa bonne réussite						



ACTIONS	Réalisée	En cours de réalisation	Programmée	Non concerné	Accompagnement souhaité OUI/NON	Formalisation d'objectifs à atteindre et citer les indicateurs de résultats
Suivre / Evaluer / Rendre compte						
Rechercher la mise en place de Labels, démarches de certification engagées Type Eco Jardin ou autres						
Se rapprocher de la démarche nationale : Entreprises engagées pour la nature de l'OFB						
Participer à des bilans et retours d'expérience						
Promotion, diffusion aux collectivités ou acteurs de la filière d'activité						
Projet de construction ou de réhabilitation						
Penser à intégrer la sauvegarde ou le développement du vivant sur votre projet de construction ou d'aménagement (végétalisation, faune, perméabilité, éclairage...)						
Actions supplémentaires Propositions						



Fiche renseignement organisation / entreprise

L'entreprise.....

Située à.....

S'engage à agir en faveur de la biodiversité par le respect de cette charte transition écologique

Date

Signature :

